Décision de la division d'opposition :	Refus de l'enregistrement
Décision de la chambre de recours :	Rejet du recours

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Dainichiseika Colour & Chemicals Mfg. Co. Ltd est condamnée aux dépens.

Arrêt du Tribunal (huitième chambre) du 17 avril 2008 — Nordmilch/OHMI (Vitality)

(affaire T-294/06)

« Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale Vitality — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) nº 40/94 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques dépourvues de caractère distinctif [Règlement du Conseil nº 40/94, art. 7, § 1, b)] (cf. points 28-30)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 9 août 2006 (affaire R 746/2004-4) concernant l'enregistrement du signe verbal Vitality comme marque communautaire.

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire :	Nordmilch eG
Marque communautaire concernée :	Marque verbale Vitality pour des produits et services des classes 29, 30, 32, 33 et 43 — demande n° 2835684
Décision de l'examinateur :	Refus partiel de la demande d'enregistrement
Décision de la chambre de recours :	Rejet du recours

Dispositif

1) Le recours est rejeté.

2) Nordmilch eG est condamnée aux dépens.

Ordonnance du Tribunal (huitième chambre) du 17 avril 2008 — Dimos Kerateas/Commission

(affaire T-372/07)

« Recours en annulation — Délais — Irrecevabilité »

Recours en annulation — Délais — Caractère d'ordre public (Art. 230, al. 5, CE) (cf. point 9)

Objet

Demande d'annulation de la décision C(2004) 5611 de la Commission, du 22 décembre 2004, relative à l'octroi d'une contribution financière du Fonds de cohésion pour la réalisation d'un projet de gestion des déchets dans la région de l'Attique (Grèce).